



En DIRECT du CSE DOGSE

Du 17 & 18 décembre 2025 à Lyon

Déclaration préalable CGT

Quand la vérité offense, la solidarité s'impose

Nous tenons à remercier les organisations syndicales qui ont soutenu la secrétaire générale de la CGT.

Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT, est mise en examen pour injure publique, après avoir utilisé une expression populaire pour pointer le chantage à la délocalisation de grandes entreprises. La CGT dénonce cette énième attaque de la part d'un lobby patronal financé par un milliardaire d'extrême droite, une atteinte aux libertés syndicales, droits essentiels du monde du travail indispensables à la démocratie. Aussi, les secrétaires généraux des syndicats CFDT, CFE-CGC, FO, FSU, Solidaires et UNSA l'affirment, je cite l'expression « Les rats quittent le navire », n'est pas une injure, mais le constat amer d'un comportement irresponsable. Elle illustre une réalité : celle de la fuite des capitaux et des responsabilités face à l'effort collectif. Si qualifier ainsi la déloyauté envers la Nation est un délit, alors nous sommes toutes et tous coupables de clairvoyance. C'est sereinement et solidairement que nous attendons la réaction des esprits chagrins, dont la préoccupation devrait être de rendre des comptes à la collectivité plutôt que de bâillonner la parole syndicale.

Le Premier ministre a décidé, de ne pas augmenter le SMIC, et enlise les travailleurs et travailleuses dans la précarité. Plutôt que d'améliorer les conditions de vie des millions de salariés, celui-ci préfère suivre les recommandations du groupe d'experts, qui proposait sans surprise, comme depuis 17 ans de ne pas toucher au montant du SMIC. Avec la mise en place du haut conseil des rémunérations, de l'emploi et de la productivité, le groupe d'experts de « la non-augmentation du SMIC » n'a plus lieu d'être et doit laisser sa place dans cette instance, dans laquelle les représentants des salariés doivent pouvoir participer à la fixation du salaire minimum, comme le stipule l'article 7 de la directive relative aux salaires minimums dans l'Union européenne. Alors que le taux de pauvreté en France ne cesse de croître, le Premier ministre fait le choix de laisser la France, pourtant 2ème économie d'Europe, à la 6e place au niveau du SMIC. C'est un signe très négatif alors même que les salariés n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de salaire d'avant 2020. Par ailleurs, le patronat, le gouvernement et les partis du « socle commun » ont empêché l'augmentation des recettes de la sécurité sociale en refusant de remettre en cause les exonérations de cotisation sociales, qui constituent des

effets d'aubaine et des trappes à bas salaires. Plus les salaires sont bas et proche du SMIC, plus les exonérations de cotisations sont importantes : elles permettront donc à de nombreuses entreprises, et leurs sous-traitants, de maintenir des salaires au niveau du SMIC pour maximiser ces exonérations, au détriment du niveau de vie des salariés. Cette logique tire l'ensemble des salaires vers le bas. Alors que l'on refuse d'indexer les salaires sur le SMIC, les exonérations, elles, continuent d'y être automatiquement liées. La CGT demande au Premier ministre de revenir sur sa décision, et de revaloriser le SMIC à 2000 € brut au 1er janvier 2026 pour que les salariés puissent vivre de leur travail, et d'indexer les salaires sur les prix pour garantir à tous les salariés le maintien de leur niveau de vie face à l'inflation et stopper les effets de tassemement.

La direction d'Orange ne fait pas mieux que le premier Ministre, la répartition des richesses au sein d'Orange est toujours plus indécente...

Orange a versé 1,9 Milliard d'euros de dividendes en 2024, les salaires stagnent et les hausses négociées en NAO ne couvrent même pas l'inflation. Les sous-traitants subissent une précarité croissante et une pression toujours plus forte sur les coûts. Les emplois qualifiés disparaissent aux profits d'emplois externalisés ou précaires.

Ce sont les salariés qui créent les richesses ! Notre travail, nos savoir-faire et notre engagement quotidien permettent à Orange d'exister et de générer des profits.

Pourtant, la direction poursuit la même logique : compression des effectifs, gel salarial, fermetures de sites et sous-traitance à outrance.

La CGT exige une autre répartition des richesses :

Une augmentation générale des salaires de 10% minimum, un budget promotion dédié pour les 20000 salariés sans promotion depuis plus de 10 ans, le 13iéme mois, l'arrêt des externalisations et la ré-internalisation des activités et des emplois associés, l'abandon du projet de restructuration regain.

Relocalisation des boutiques

du Puy-en-Velay et de Moulins

La CSSCT a été mandatée sur l'analyse des incidences en matière de santé sécurité et conditions de travail des salariés pour les 2 boutiques.



Bonne Année



Evolution de l'implantation des équipes à Clermont-Ferrand

La CGT dénonce et s'oppose encore une fois, sur le mauvais CHOIX de site UNIQUE

Malgré une pétition signée par 73% des techniciens, la direction ignore les revendications de ces derniers.

Une CSSCT transverse a été mandatée pour évaluer les impacts sur les nouvelles conditions de travail.

Evolution des horaires d'ouverture et du planning des boutiques d'Aurillac et de Bourg en Bresse

La CGT constate que la refonte des régimes de travail des salariés des boutiques de Bourg-en-Bresse et l'évolution à la baisse de l'amplitude des horaires d'ouverture de la boutique reposent sur l'incidence de départs de salariés de la boutique. La CGT s'oppose fermement à la politique d'orange de compenser les départs de salariés par une modification des régimes de travail des salariés pour s'adapter aux nouveaux horaires d'ouverture au lieu de procéder à des recrutements. La CGT dénonce ces remaniements à moindre frais pour l'entreprise et à fort impact pour les salariés.



Vos élus CGT ont votés CONTRE. Les changements ne doivent pas masquer le manque de personnel

Suivi des accidents sur le périmètre de la DOGSE

Nous pouvons constater une baisse du nombre d'accidents mais le volume de journée d'arrêts de travail a augmenté



Mise à jour du DUERP pour les CSSCT

Vos élus CGT ont votés CONTRE

→ J'adhère à la CGT FAPT